



Conseil d'administration

333^e session, Genève, 9 juin 2018

GB.333/INS/2

Section institutionnelle

INS

Date: 23 mai 2018

Original: anglais

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux de la 332^e session du Conseil d'administration

1. Conformément aux dispositions de l'article 5.6.3 du Règlement du Conseil d'administration, le projet de procès-verbaux de la 332^e session du Conseil d'administration (mars 2018) a été affiché sur le site Web du Conseil d'administration. Les membres disposaient d'un délai de deux semaines après l'affichage pour communiquer au Bureau (par l'intermédiaire des missions permanentes pour les membres gouvernementaux et du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) pour les membres employeurs et les membres travailleurs, respectivement) les modifications qu'ils souhaitaient apporter à leur intervention. Le [projet de procès-verbaux](#) de la 332^e session du Conseil d'administration incorporant les modifications reçues est ainsi soumis au Conseil d'administration pour approbation au début de sa 333^e session.

Projet de décision

2. *Le Conseil d'administration approuve les procès-verbaux de sa 332^e session, tels que modifiés.*